

La ville de Saint-Maurice recrute Agents de Police Municipale (H/F) Gardien-Brigadier, Brigadier-Chef Principal

Située à proximité immédiate de Paris et en bordure du Bois de Vincennes, la ville de Saint-Maurice offre un cadre agréable et verdoyant. Avec une municipalité orientée vers l'environnement et l'avenir par la conduite de nombreux projets innovants et durables, la ville de Saint-Maurice bénéficie d'une situation géographique privilégiée (accessible en transports en commun – à proximité du RER A – et du métro ligne 8).

La ville compte de nombreuses infrastructures et espaces verts, un patrimoine architectural remarquable, et des équipements de qualité.

Sous l'autorité du Chef de la Police Municipale, **vous assurez les missions suivantes** (liste non exhaustive) :

- Surveille l'ensemble du territoire communal
- Veille au respect de l'application des pouvoirs de police du Maire
- Assure un service de proximité avec la population
- Informe de manière préventive les administrés de la réglementation en vigueur
- Sécurise les manifestations municipales
- Relève les infractions du code de la route ainsi que l'ensemble des infractions aux lois et règlements pour lesquels les policiers municipaux ont compétence
- Intervient en coordination et en très bonne collaboration avec la Police Nationale et les Sapeurs-Pompiers afin de gérer toutes situations

Profil :

- Titulaire ou lauréat du concours de Gardien de Police Municipale (détachement étudié)
- Détenteur du permis B
- Connaissances de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire
- Qualités rédactionnelles et maîtrise de l'outil informatique
- Respect de la déontologie et du secret professionnel
- Aptitude à l'écoute, au dialogue et capacité d'adapter son comportement aux situations
- Aptitude à l'écoute, au dialogue et capacité de discernement
- Rigueur, volontaire et sens du travail en équipe

Rémunération, avantages et conditions de travail :

- Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois
- Congés pour sur une année complète de présence : 25 jours de congés annuels + 2 jours hors période (selon conditions statutaires) + 14 jours RTT
- Horaires variables en fonction des événements (possibilité de travailler le soir, week-end et jours fériés)
- Heures supplémentaires payées ou récupérées (au choix de l'agent)
- Travail en équipe par tous les temps sur la voie publique
- Véhicule sérigraphié à disposition (voiture et VTT électrique)
- Armements : semi-automatique 9mm, bâton télescopique, générateur aérosol individuel et collectif, équipement de protection individuelle, caméra piéton
- Radar, Ethylotest, Pve (smartphone)
- Remboursement des frais de transport (à hauteur de 75%) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€/an)
- Complémentaire santé et contrat prévoyance avec participation de la collectivité
- Accès au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (chèques vacances, billetterie, etc.)
- Accès au Restaurant Inter-Administratif (RIA) avec participation de la collectivité
- Compte Epargne Temps
- Politique de formation dynamique

Candidature (CV et lettre de motivation) à adresser à : ressources.humaines@ville-saint-maurice.fr

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél. : 01 45 18 82 10 – Fax : 01 45 18 80 97

www.ville-saint-maurice.com